

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

DECISION DE LA PRESIDENTE n°2025-103
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :

**Marché de services n°2024-25 pour l'exploitation des chaufferies biomasse et des réseaux de chaleur communautaires avec fournitures de l'énergie d'appoint, sans gros entretien.
Avenant n°1**

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu la délibération n°2024-25 du 8 juillet 2024 autorisant la Présidente à signer le contrat avec ENGIE ENERGIE SERVICES, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant ;

Considérant que le titulaire avait indiqué accepter l'avance forfaitaire sur l'Acte d'engagement ;

Considérant que le titulaire refuse l'avance forfaitaire ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier l'acte d'engagement en conséquence ;

DECIDE

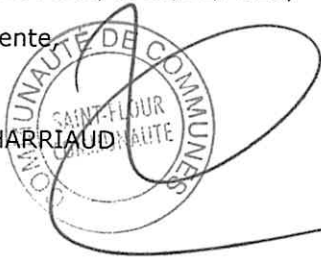
Article 1 : D'approuver et de signer l'avenant avec la société ENGIE ENERGIE SERVICES ;

Article 2 : De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ;

Fait à Saint-Flour, le 19/02/2025,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le **12 MARS 2025**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250219-DEC2025-103-AU
Date de télétransmission : 12/03/2025
Date de réception préfecture : 12/03/2025

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le **12 MARS 2025**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250219-DEC2025-103-AU
Date de télétransmission : 12/03/2025
Date de réception préfecture : 12/03/2025

AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification de l'entité adjudicatrice**Saint-Flour Communauté**

Village d'entreprises
1 rue des Crozes
ZA du Rozier-Coren
15100 Saint-Flour

Adresse électronique :

contact@saintflouro.fr

Numéro de téléphone :

04.71.60.56.80

B - Identification du titulaire du marché public**ENGIE Energie Services, ENGIE SOLUTIONS****Direction Régionale Auvergne-Lozère**

Agence Auvergne
ZI LE BREZET
16 rue Pierre Boulanger
63017 Clermont-Ferrand Cedex 02

Adresse électronique :

ao-clermont@engie.com

Numéro de téléphone :

04 73 34 64 84

Numéro d'identification S.I.R.E.T. :

SIRET Direction Régionale Auvergne-Lozère : 522 046 955 02387
(RCS de Clermont-Ferrand)

SIRET Siège Social : 552 046 955 06065
(RCS de Nanterre)

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250219-DEC2025-103-AU
Date de télétransmission : 12/03/2025
Date de réception préfecture : 12/03/2025

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

C - Objet du marché public

■ Référence du marché public : 2024-25

■ Objet du marché public :

Marché d'exploitation des chaufferies biomasse et des réseaux de chaleur communautaires avec fournitures de l'énergie d'appoint, sans gros entretien.

■ Date de la notification du marché public : 26 août 2024

■ Durée d'exécution du marché public : 5 ans à partir du 1^{er} septembre 2024.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 1 148 770,00 €
- Montant TTC : 1 378 524,00 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le titulaire du marché refuse l'avance forfaitaire.

Le titulaire avait indiqué à l'article **2.4 Paiement** de l'Acte d'Engagement accepter de percevoir l'avance forfaitaire.

L'acte d'engagement indique :

Conformément au CCAP, la ou les entreprises ci-après désignées :

- Refusent de percevoir l'avance forfaitaire
- Acceptent de percevoir l'avance forfaitaire

L'acte d'engagement est modifié comme suit :

Conformément au CCAP la ou les entreprises ci-après désignées :

- Refusent de percevoir l'avance forfaitaire
- Acceptent de percevoir l'avance forfaitaire

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public : Non Oui

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250219-DEC2025-103-AU
Date de télétransmission : 12/03/2025
Date de réception préfecture : 12/03/2025

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Lieu et date de signature

Signature

F - Signature de l'entité adjudicatrice

A Saint-Flour, le

Pour Saint-Flour Communauté,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250219-DEC2025-103-AU
Date de télétransmission : 12/03/2025
Date de réception préfecture : 12/03/2025

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250219-DEC2025-103-AU
Date de télétransmission : 12/03/2025
Date de réception préfecture : 12/03/2025